



Villejuif, le 9 juin 2010

Madame Valérie Pécresse
Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche
1, rue Descartes
75231 PARIS Cedex 5

Madame la Ministre,

Suite à l'entrevue que vous nous avez accordée le 10 mai 2010, nous tenons à vous préciser la position de la FERC-CGT et des syndicats SNTRS-CGT, FERC-SUP-CGT, CGT-INRA sur quelques points des principaux dossiers évoqués à cette occasion. Ce courrier n'a pas pour objectif de traiter de l'ensemble du contentieux revendicatif qui nous oppose à la politique que vous mettez en œuvre, mais de demander l'ouverture de négociations ponctuelles.

1- Les retraites

Nous avons bien noté que ce dossier n'est pas du ressort direct de votre ministère. Mais, nous tenons néanmoins à vous réaffirmer notre rejet de la contre-réforme envisagée, qui ne peut aboutir qu'à une régression sociale généralisée avec l'allongement de l'âge de départ, de la durée de cotisations pour une retraite à taux plein, ou de la remise en cause du Code des Pensions. Toutefois, nous vous demandons d'intervenir pour que le gouvernement prenne en compte certaines difficultés spécifiques que connaît une partie de nos collègues. Il s'agit notamment des périodes pendant lesquelles des chercheurs, enseignant chercheurs ou ingénieurs ont exercé une activité de recherche sans avoir été rémunérés, ou ayant bénéficié d'une rémunération sans cotisation à la retraite. Cette situation concerne en particulier certains boursiers et tous ceux qui ont bénéficié de libéralités. Ces périodes d'activité qui ont été longtemps encouragées par les gouvernements successifs risquent d'entraîner une décote importante de la retraite pour les personnels de la recherche publique et de l'enseignement supérieur qui ont subi cette situation. De la même manière, nombreux sont ceux qui ont effectué des périodes de recherche post doctorales à l'étranger, sans pouvoir transférer leurs droits dans le régime français de retraite, ces périodes post doctorales ayant été largement encouragées pour le recrutement des chercheurs et enseignants chercheurs. Ces deux problèmes spécifiques nécessitent, de l'avis de la CGT, des négociations particulières.

2- Les carrières

Nous vous rappelons notre demande de négociations sur les carrières et les grilles des personnels dépendant de votre ministère. Nous souhaitons en particulier pouvoir évoquer la situation des chargés de recherches et des assistants ingénieurs.

- La grille des chargés de recherche des EPST va jusqu'à l'indice 821 INM. Des corps équivalents comme celui des maîtres de conférences ou des agrégés ont la possibilité d'accéder à la hors échelle A. Cette anomalie doit être corrigée.

- Les assistants ingénieurs. Nous vous rappelons notre demande du maintien du recrutement des diplômés de niveau III en catégorie A. Les assistants ingénieurs en position d'activité doivent bénéficier soit d'une revalorisation substantielle de leur fin de carrière soit d'une intégration rapide dans le corps des ingénieurs d'études.

3- Salaires et primes

La politique de primes que vous mettez en place ne correspond pas aux besoins de la recherche qui doit s'appuyer sur un travail collectif dans les équipes et les laboratoires. Nous pensons que le budget consacré à la prime d'excellence scientifique, dont nous continuons à demander l'abrogation, doit servir prioritairement à relever le niveau de la prime de recherche des chercheurs. Nous avons par ailleurs été informés d'un projet d'arrêté réformant le calcul de la Prime de Participation à la Recherche Scientifique pour les personnels ITA. Ce projet prévoit l'abandon des modalités de calcul de la PPRS basées sur un taux et un indice de référence. Nous tenons à manifester notre opposition à ce projet d'arrêté. Pour nos organisations, l'arrêté sur la PPRS doit préciser explicitement un taux et un indice de référence, seules garanties de sa revalorisation.

4- Le recrutement direct de chercheurs par les « Alliances »

Nous réitérons notre opposition, affirmée lors de la rencontre, à cette mesure qui ne pourrait que dessaisir encore plus les organismes de leur programmation scientifique.

5- Les conséquences du plan d'austérité gouvernemental pour la recherche et l'université

Malgré les annonces « optimistes » faites lors de notre rencontre, le Ministre du budget vient de confirmer en réponse à la Cour des comptes une « réduction sur 3 ans de 10 % des dépenses de fonctionnement » des opérateurs de l'Etat ainsi que « la maîtrise des dépenses de personnel par une réduction des effectifs ». Qu'en est-il pour les ESPT et les universités dont nous revendiquons a minima le maintien des budgets et des emplois statutaires.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre considération.

Pour le SNTRS-CGT, Daniel STEINMETZ



Pour la FERC-CGT, Richard BERAUD



Pour la FERC-Sup-CGT, Martine FARNER



Pour la CGT-INRA, Alain ROQUES

